

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

CONVOCAATION

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de la Commune de RUELLE SUR TOUVRE sont convoqués salle de la Mairie pour le 30 janvier 2023.

ORDRE DU JOUR

- 01 – Versement d'un acompte de la subvention 2023 au CCAS,
- 02 – Mandat spécial délégation à la CNAC,
- 03 – Désignation d'un nouvel élu suppléant au Comité Social Territorial (CST),
- 04 – Désignation d'un ou d'une représentant.e au comité de la Caisse des Ecoles suite à la démission de Monsieur Sureaud,
- 05 – Commissions municipales,
- 06 – Questions diverses.

L'an deux mil vingt-trois, lundi trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Thomas DAYGRES, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, M. Julien DELAGE, M. Olivier BEINCHET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents : M. Julien AUDEBERT, Mme Hadja ZAOUI, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Madame Alexia RIFFÉ a été nommée secrétaire de séance.

Ruelle sur Touvre, le 24 janvier 2023.



Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

LISTE DES POUVOIRS ÉCRITS DONNÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2121-20 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la liste des Conseillers Municipaux qui, excusés, ont donné pouvoir à l'un de leurs collègues pour le vote de toutes questions abordées en séance.

Monsieur VERRIERE, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à Monsieur DUPONT, Maire-Adjoint.

Madame DESCHAMPS, Maire-Adjointe, a donné pouvoir à Madame DEZIER, Maire-Adjointe.

Monsieur ROUZAUD, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Madame ZIAD, Conseillère Municipale.

Madame GRANET, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Monsieur VALANTIN, Maire.

Madame S. RIFFÉ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Madame MARC, Maire-Adjointe ;

Monsieur BEINCHET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur BOUSSARIE, Conseiller Municipal.

.....

Monsieur PERONNET demande à l'assemblée le rajout d'une question à l'ordre du jour :

- *Mandat spécial délégation à la CNAC.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donné un avis favorable.

.....

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Thomas DAYGRES, nouveau conseiller municipal, qui remplace Monsieur Philippe SUREAUD suite à sa démission.

Monsieur Daygres précise qu'il est ruellois depuis 2019. Qu'il fait partie de l'association « Les Compagnons du végétal » qui a aménagé les jardins familiaux à Villement. Il est très heureux de faire partie de l'équipe municipale, de participer à l'avancement et à l'amélioration de la ville de Ruelle sur Touvre.

Il souhaite intégrer les mêmes commissions que Monsieur Sureaud, soit :

- *Sports, associations et équipements,*
- *Aménagement durable du territoire, cadre de vie et environnement,*
- *Actions sociales et solidarités,*
- *Commission d'appel d'offres et l'atelier MAPA (en tant que suppléant)*

Il le remplacera aussi en tant que délégué à la Caisse des Ecoles.

Madame Caldérari intègre en tant que suppléante le Comité Social et Territorial.

Les délibérations concernant ces prises de postes sont inscrites plus bas dans le procès-verbal.

.....

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur les décisions du maire prises par délégation du Conseil Municipal.

Aucune remarque.

.....

VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE LA SUBVENTION 2023 AU CCAS

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite aux arbitrages effectués dans le cadre de la préparation budgétaire 2023, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer comme chaque année une subvention au Centre Communal d'Action Sociale dont les

crédits seront inscrits sur l'article 657362-Subvention de fonctionnement au CCAS, du budget principal 2023.

Compte-tenu du besoin de trésorerie pour le financement du fonctionnement de début d'année, il est prévu de verser un acompte de 45 000 € en février 2023 et le solde de la subvention après le vote du budget principal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser un acompte de 45 000 € en février 2023 au CCAS concernant la subvention de fonctionnement.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023. »

Informations du groupe majoritaire : Excuses pour le rajout de ce conseil municipal. Ce n'était pas prévu. La date a été actée très récemment. Ce n'est pas notre façon habituelle de procéder. L'écart entre le conseil de décembre et celui de février n'a pas été bien mesuré alors que le CCAS ne dispose plus que de 3500 € en trésorerie. Pour ce premier point, il est donc nécessaire, avant le 27 février, de passer cette délibération. De légères modifications ont été apportées à la délibération sur les conseils de la Trésorerie. C'est juste une question de forme.

Le prochain débat d'orientations budgétaires a été préparé avec le service financier, le consultant « Finances Actives » et le bureau d'adjoints.

Pour rappel, le CCAS fonctionne avec une subvention du budget général de la commune qui ne sera voté que le 3 avril prochain et d'ici là, nous devons payer notamment les salaires des 2 agentes imputées au budget du CCAS ainsi que les factures des fournisseurs des produits des colis des aînés.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser un acompte de 45 000 € en février 2023 au CCAS concernant la subvention de fonctionnement.

.....

MANDAT SPECIAL DELEGATION A LA CNAC

Exposé :

« Monsieur le Maire informe qu'une délégation de la Commune doit se rendre à Paris pour être auditionnée par la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial) le 09 février 2023, afin de présenter le projet de création par transfert et agrandissement du supermarché INTERMARCHE de Ruelle sur Touvre dans la zone dite du Plantier du Maine Gagnaud.

Le mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Le Conseil Municipal :

- *propose de conférer le caractère de mandat spécial au déplacement à la CNAC qui se tiendra à Paris le 09 février 2023 de Messieurs Jean-Luc VALANTIN, Maire, Yannick PERONNET, Maire-Adjoint aux Finances et Bruno ROEST-CROLLIUS, Président de l'ACAR l'Association des Commerçants et Artisans ;*
- *demande de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement a posteriori des frais avancés sur présentation de justificatifs.*

Informations du groupe majoritaire : C'est la prise en charge des frais de déplacement pour se rendre à cette commission. La convocation à la CNAC est arrivée mardi alors que

l'ordre du jour du conseil était envoyé. Pour pouvoir rembourser les frais engagés pour cette convocation, il faut délibérer sur un mandat spécial. Pour information, lors d'un prochain conseil municipal, nous délibérerons sur le principe de prise en charge de frais de missions pour diverses convocations auxquelles pourraient être confrontés divers élus municipaux. Ça sera une délibération de portée générale.

Question du groupe minoritaire : Pourquoi cette demande ?

Réponse du groupe majoritaire : La dernière fois, M. le Maire a réglé son billet et n'a rien demandé. Il était tout seul. Ici, le président de l'ACAR a été associé à notre demande et c'est normal que la commune finance ce déplacement.

Question du groupe minoritaire : Vous partez avec le président de l'ACAR. L'association ne peut pas prendre en charge son billet ?

Réponse du groupe majoritaire : Il pourrait mais à partir du moment où c'est la commune qui l'a sollicité à titre d'expert (il peut préciser qu'Intermarché est parfaitement fondu dans le tissu commercial de la ville), ça serait un peu déplacé de lui dire de prendre en charge son déplacement. Il sera présent pour appuyer la demande de la commune. Il a déjà participé à la CDAC. Monsieur le Maire peut être accompagné par des personnes qui apportent un plus à la valorisation du dossier. C'est en ce sens qu'il a été sollicité et qu'il a répondu présent.

Question du groupe minoritaire : Du coup, c'est quoi la synopsis de la suite du projet après cette réunion du 9 février ? Vous allez être auditionnés, un avis va être rendu et après quelles suites ?

Réponse du groupe majoritaire : Un avis favorable et après le permis est validé. Cette audience est importante. Dans les quinze jours qui précèdent la convocation, un dossier a été constitué, par les Mousquetaires, par des pièces techniques apportées par la commune qui fait l'objet d'un examen préalable à la CNAC. En 2020, nous avons eu les conclusions au bout de quinze jours.

Délibéré :

***Vu les articles L.2123-18 et R2123-22-1 du CGCT,
Vu le décret n°2007-23 du 05 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnées à l'article 2 de la loi n°84-53 du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991,***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ***de conférer le caractère de mandat spécial au déplacement à la CNAC qui se tiendra à Paris le 09 février 2023 de Messieurs Jean-Luc VALANTIN, Maire, Yannick PERONNET, Maire-Adjoint aux Finances et Bruno ROEST-CROLLIUS, Président de l'ACAR l'Association des Commerçants et Artisans ;***
- ***de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement a posteriori des frais avancés sur présentation de justificatifs.***

.....

DESIGNATION D'UN NOUVEL ELU SUPPLEANT AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST).

Exposé :

« Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la Commune compte plus de 50 agents, et qu'à ce titre, elle est dotée de son propre Comité Social Territorial (4 élus et 4 représentants du personnel).

Les représentants élus siégeant au Comité Social Territorial ont été désignés par délibération en date du 14 décembre 2020 ainsi que suit :

- Titulaires : Monsieur Lionel VERRIERE
- Suppléants : Monsieur Alain DUPONT
- Monsieur André ALBERT
- Madame Annie MARC
- Monsieur Yannick PERONNET
- Madame Aline GRANET
- Monsieur Philippe SUREAUD

Président de droit : Jean-Luc VALANTIN.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal et suite à la démission de Monsieur Philippe SUREAUD :

- de désigner un élu suppléant,
- de dire qu'un arrêté portant désignation du représentant suppléant élu au sein du comité social territorial sera pris et lui sera notifié,
- de l'autoriser à signer tous documents nécessaires.

Aucune remarque.

Délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'article du 8 décret susvisé,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 2022 fixant le nombre de représentants au Comité Social Territorial de la Ville et du CCAS de Ruelle sur Touvre et instituant une formation spécialisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Madame Minerve CALDERARI comme élue suppléante,
- dit qu'un arrêté portant désignation du représentant suppléant élu au sein du comité social territorial sera pris et lui sera notifié,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

.....

DESIGNATION D'UN OU D'UNE REPRESENTANT.E AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR SUREAUD.

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Philippe SUREAUD, il est nécessaire de désigner un.e nouveau.elle représentant.e au sein du Comité de la Caisse des Ecoles de RUELLE SUR TOUVRE.

Pour rappel, la Caisse des Ecoles est composée de six représentants et d'un président (Monsieur le Maire).

Monsieur le maire demande donc à l'assemblée de désigner un ou une représentant.e.

Aucune remarque.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Thomas DAYGRES comme nouveau représentant au sein du comité de la Caisse des Ecoles de RUELLE SUR TOUVRE.

Les six représentants sont donc :

- Catherine DESCHAMPS (Vice-Présidente)
- Sophie RIFFÉ
- Audrey ALLARD
- Josseline CHALONS
- Fatna ZIAD
- Thomas DAYGRES.

.....

COMMISSIONS MUNICIPALES.

Exposé :

« Suite à la démission de Monsieur Philippe SUREAUD de son poste de conseiller municipal, Monsieur Thomas DAYGRES a fait part à Monsieur le Maire de son désir d'intégrer les commissions suivantes :

- Sports, associations et équipements,
- Aménagement durable du territoire, cadre de vie et environnement,
- Actions sociales et solidarités.

Monsieur SUREAUD étant titulaire de la commission d'appel d'offres et atelier MAPA, c'est Monsieur AUDEBERT, suppléant dans cette commission qui devient titulaire et c'est Monsieur DAYGRES, suivant sur la liste qui devient suppléant. »

Aucune remarque.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la nouvelle liste des commissions municipales ci-jointe.

.....

QUESTIONS DIVERSES.

1 – Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Monsieur Jean-Yves Gourinchas et Madame Sylvie Huet pour le décès de leur enfant.

2 – Infos culturelles :

- Samedi 04 février 2023 : au théâtre pièce de théâtre proposée par la compagnie La Plume et le Masque « Ce soir on sort » - 10 € au profit de l'association AHVEC.
- Remise en place de séances de ciné, tous les deux, trois mois pour l'instant. Le 26 février, à 15 heures au théâtre, projection d'un film « Trois billboards ».
- Assemblée générale de l'association AHVEC, samedi 04 février à 14 h au centre culturel.
- Du 02 février au 27 février 2023 : exposition « Les 120 ans de l'Association Musicale de Ruelle » - hall de la mairie.

3 - Mme Chalons : Où en est-on pour la récompense de la classe de 1^{ère} du lycée professionnel pour l'obtention du prix de la citoyenneté ? Est-ce que la proposition a avancé ?

M. le Maire : Nous en avons discuté avec le proviseur. Il a précisé que les élèves étaient partis.

Mme Chalons : Non, la classe est toujours là.

M. le Maire : C'est la réponse qui nous a été faite mais nous allons reprendre contact. Du côté collègue, un projet est en cours avec Mme Jasmin, professeur d'histoire géographique.

4 - Mme Marc remercie les élus au nom du CCAS pour leur participation à la confection et la distribution des colis de Noël. Le rajout de flyers de la Restauration Collective a été une bonne initiative puisqu'il y a déjà des retombées positives pour le syndicat. Il a été distribué entre 600 et 650 colis à ce jour (800 préparés). Certains seront déposés chez les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Ce matin, beaucoup de personnes sont venues chercher leurs colis.

5 - Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 27 février 2023 pour le débat d'orientations budgétaires.

.....

Fait et délibéré, le présent procès-verbal, en la mairie, le trente janvier deux mil vingt-trois.

The image shows a collection of approximately 15 handwritten signatures in various colors (blue, black, pink) and styles, scattered across the page below the text. Some signatures are more legible, such as 'Ziad F', 'Beauvais', and 'P. St.', while others are highly stylized or scribbled. The signatures are arranged in a loose, non-organized pattern.

